

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.228

OUEST ATLANTIQUE
- Adhésion pour
l'année 2008 et
Désignation de
représentants à
l'association

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

| |
|--|
| OUEST ATLANTIQUE - ADHESION POUR L'ANNEE 2008 ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION |
|--|

L'association Ouest Atlantique a pour mission de « Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises exogènes sur le territoire, prioritairement dans le cadre des secteurs d'excellence des régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes ».

Par délibération n°450 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a suspendu l'adhésion à Ouest Atlantique pour l'année 2008 à la suite du débat relatif aux orientations budgétaires, compte tenu des contraintes budgétaires et d'une lisibilité imparfaite des actions de l'association sur notre territoire.

Cependant, le travail réalisé par Ouest Atlantique dans le domaine des centres de relations clients d'une part, et son appui à certains projets privés sur l'agglomération en cohérence avec nos propres dispositifs d'intervention d'autre part, nous conduisent à reconsidérer notre adhésion à cette association.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 octobre 2008.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'association OUEST ATLANTIQUE et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève pour l'année 2008 à 15 000 €.

DE DÉSIGNER M. BEAUCHAUD comme titulaire et M. LAVAUD comme suppléant pour représenter la ComAGA à l'association.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – sous fonction 90 - article 6281.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|---|-------------------------|
| Certifié exécutoire : | |
| Reçu à la Préfecture de la Charente le : | Affiché le : |
| 21 novembre 2008 | 24 novembre 2008 |